



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/422
10 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 96 de l'ordre du jour

POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION
DES JEUNES

Politiques et programmes entrepris avec la participation
des jeunes : participation, développement, paix

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	4 - 15	3
III. MESURES A PRENDRE AU NIVEAU INTERNATIONAL A L'HORIZON 2000 ET AU-DELA	16 - 25	6
IV. APPLICATION PAR LES ETATS MEMBRES DES PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT LA POURSUITE DE LA PLANIFICATION DES ACTIVITES DE SUIVI DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE	26 - 30	8
V. ACTIVITES DU CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LES AFFAIRES HUMANITAIRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A VIENNE	31 - 44	10
VI. ACTIVITES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ENTREPRISES PAR D'AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES	45 - 52	14
VII. COURANTS DE COMMUNICATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA JEUNESSE ET LES ORGANISATIONS DE JEUNES	53 - 59	15

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
VIII. INSTITUT HOPE '87	60 - 64	18
IX. EVALUATION DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMIS LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES	65 - 72	19

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 40/14 du 18 novembre 1985, l'Assemblée générale a approuvé les principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse (A/40/256, annexe). De sa quarante et unième à sa quarante-quatrième session, l'Assemblée a examiné l'application des principes directeurs.

2. Le 8 décembre 1988, l'Assemblée a adopté la résolution 43/136 sur l'évaluation de l'application de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples (résolution 2037 (XX) du 7 décembre 1965), et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question lors de sa quarante-cinquième session. Le même jour, elle a adopté la résolution 44/59 relative aux politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes et décidé d'examiner cette question lors de sa quarante-cinquième session, sur la base d'un rapport du Secrétaire général.

3. Le présent rapport est présenté conformément aux résolutions 43/136 et 44/59 de l'Assemblée générale et est fondé sur les données disponibles et sur les informations reçues des Etats Membres, des organes et organismes des Nations Unies ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4. Les activités de suivi consécutives à l'Année internationale de la jeunesse se poursuivent à tous les niveaux, encouragées par les principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse. Au nombre des initiatives qui ont été lancées, on peut citer l'introduction de la formation professionnelle dans les programmes extrascolaires, l'identification des besoins de sous-groupes de jeunes, l'examen de la législation en vigueur et l'évaluation des différents programmes que les gouvernements et les organisations non gouvernementales consacrent à la jeunesse. Le nombre des organisations nationales de jeunes a augmenté. Les activités de suivi organisées au niveau national présentent deux caractéristiques fondamentales : l'intensification des efforts faits pour formuler et appliquer des politiques et programmes nationaux intégrés dans le domaine de la jeunesse et l'importance croissante que l'on attache aux mécanismes nationaux de coordination qui jouent un rôle crucial lors de l'élaboration des politiques en faveur de la jeunesse.

5. Malgré de graves contraintes financières, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne a continué à fournir aux gouvernements une orientation générale et des informations, des services spécialisés et un appui opérationnel direct afin de renforcer les capacités des pays. Par ailleurs, il s'est employé à renforcer les activités de coordination à la fois au sein du système des Nations Unies et ailleurs.

6. Les commissions régionales et d'autres organes et organismes des Nations Unies, ont aidé les Etats Membres à formuler, appliquer et évaluer des politiques nationales en faveur de la jeunesse, l'accent étant particulièrement mis

sur la recherche, l'analyse des politiques, la mise en place d'infrastructures et l'identification des domaines prioritaires et des nouvelles questions concernant la jeunesse.

7. La coopération interinstitutions a été axée sur l'assistance aux mécanismes nationaux de coordination et a encouragé l'exécution de projets d'assistance technique sur le terrain et étudié les moyens de promouvoir des activités conjointes dans le cadre des principes directeurs.

8. Les organisations non gouvernementales compétentes ont collaboré avec les gouvernements en vue de formuler des politiques en faveur de la jeunesse, souvent en participant aux travaux des mécanismes nationaux. Elles continuent à fournir aux gouvernements des informations, des services de formation et des résultats de recherche, attirant ainsi l'attention sur les questions et programmes les plus importants.

9. En dépit de nombreux progrès, il subsiste beaucoup de problèmes en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de programmes efficaces en faveur de la jeunesse à tous les niveaux. Le Secrétaire général en a analysé certains dans des rapports récents (voir A/43/601 et A/44/387). D'autres obstacles sont énumérés ci-après.

10. Jusqu'à présent, les mécanismes nationaux de coordination pour la jeunesse n'ont pas permis de réaliser de grands progrès en matière de programmation et d'exécution. Ils avaient été mis en place essentiellement pour préparer et célébrer l'Année internationale de la jeunesse. Une fois celle-ci achevée, certains d'entre eux ont été supprimés. On n'a pas suffisamment insisté sur l'importance du rôle qu'ils pouvaient jouer en permettant l'intégration des politiques en faveur de la jeunesse dans la planification nationale pour le développement et en renforçant les courants de communication entre les organisations de jeunes, les services officiels et les organisations non gouvernementales.

11. Au niveau régional, les contraintes humaines et financières ont empêché les commissions régionales d'élargir leur rôle de centres d'échanges d'informations sur la jeunesse ou d'établir des bilans périodiques de l'exécution des plans régionaux d'action concernant la jeunesse. Par ailleurs, les activités de recherche et de coopération technique ont été considérablement réduites.

12. Au niveau international, les activités interinstitutions visant à instituer un plaidoyer permanent en faveur des problèmes ont été entravées par l'absence de ressources suffisantes. Il n'a pas été possible de renforcer comme il aurait fallu la coopération interinstitutions dans le domaine de l'assistance technique à fournir aux projets opérationnels non plus que la coopération entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

13. Les activités en faveur de la jeunesse se poursuivent au niveau national, mais on s'est déclaré préoccupé par le fait que l'élan imprimé par l'Année internationale de la jeunesse et l'impulsion donnée aux activités de suivi ont perdu de leur intensité aux niveaux international et régional. Le dixième anniversaire de l'Année en 1995 sera une excellente occasion de recentrer

l'attention de la communauté internationale sur les questions intéressant la jeunesse, compte tenu en particulier de l'évolution de la situation politique et économique internationale et de ses répercussions sur la jeunesse et les organisations de jeunes.

14. Compte tenu de ce qui précède et vu la nécessité de déterminer les priorités et besoins futurs, l'Assemblée générale pourrait juger bon d'examiner les recommandations ci-après :

a) Les gouvernements devraient être encouragés à élaborer, avec la participation active des jeunes, des politiques rationales en faveur de la jeunesse qui soient pleinement intégrées dans la planification nationale suivant une approche intersectorielle;

b) Les comités nationaux de coordination des activités en faveur de la jeunesse ou des mécanismes analogues devraient établir des profils de la jeunesse par catégorie et question prioritaire, en utilisant des données qualitatives et quantitatives;

c) Les établissements d'enseignement et les centres de recherche devraient collaborer avec les comités nationaux pour la jeunesse et les mécanismes de coordination analogues en vue de l'établissement de ces profils, ainsi que de la réalisation d'études concrètes sur les nouvelles tendances et questions concernant la jeunesse dans les années 90 et au-delà;

d) Les gouvernements devraient être encouragés à élaborer un programme d'action pour le dixième anniversaire de l'Année en s'appuyant sur une évaluation approfondie de la situation et des besoins des jeunes et en identifiant les stratégies nécessaires à l'horizon 2000 et au-delà;

e) Les commissions régionales devraient être invitées à envisager, avec les organisations régionales de jeunes et celles qui s'occupent des questions intéressant la jeunesse, la possibilité d'entreprendre un examen détaillé des progrès réalisés et des obstacles rencontrés dans la région depuis 1985, compte tenu de l'application des principes directeurs et des plans régionaux d'action à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année, afin d'élaborer une stratégie régionale en faveur de la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà;

f) Les travaux préparatoires menés au niveau international sur le projet de programme d'action pour marquer le dixième anniversaire de l'Année devraient s'appuyer sur les recommandations formulées dans les programmes régionaux et nationaux d'action;

g) Il conviendrait d'établir un inventaire des projets et activités intéressant la jeunesse que le système des Nations Unies et les organisations de jeunes exécutent aux niveaux mondial, régional et national, afin de définir les domaines prioritaires devant faire l'objet d'une action conjointe. Cet inventaire pourra être établi en collaboration étroite avec le Groupe de travail interorganisations au niveau technique dans le domaine de la jeunesse et avec les organisations non gouvernementales de jeunes;

h) En application du paragraphe 5 de la résolution 44/59 de l'Assemblée générale, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires a été chargé d'organiser en 1990, au moyen de ressources extra-budgétaires si besoin est, une réunion entre les organes de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les institutions spécialisées intéressés et les organisations non gouvernementales de jeunes, pour examiner les problèmes que posent les courants de communication existant entre le système des Nations Unies et les organisations de jeunes. L'objectif de la réunion sera d'obtenir des résultats permettant d'améliorer lesdits courants et de mettre en place des structures efficaces de communication et de coopération entre les jeunes et l'Organisation des Nations Unies. Des difficultés financières et la nécessité de prévoir plus de temps pour la préparer, ont amené à reporter cette réunion à 1991. Il est recommandé qu'elle porte principalement sur les modalités suivant lesquelles les organisations non gouvernementales pourraient collaborer à la préparation du dixième anniversaire de l'Année;

i) Il conviendrait de renforcer d'urgence la base de ressources du Fonds des Nations Unies pour la jeunesse en invitant les donateurs gouvernementaux et non gouvernementaux à accroître leurs contributions. Cette tâche est d'autant plus importante que le Fonds se heurte à de graves problèmes de ressources et qu'il faudrait trouver de nouvelles idées de projets conjoints en faveur de la jeunesse pour marquer le dixième anniversaire de l'Année et le cinquantième anniversaire de la Charte des Nations Unies (1995).

15. A en juger par le faible taux de réponse des Etats Membres au questionnaire concernant les mesures prises pour appliquer les normes internationales relatives à la jeunesse (voir sect. IV et IX ci-après), le Secrétaire général estime qu'il vaudrait mieux consacrer temps et ressources à l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de projets qui seraient conformes aux critères fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/59.

III. MESURES A PRENDRE AU NIVEAU INTERNATIONAL A L'HORIZON 2000 ET AU-DELA

16. Le climat international actuel est caractérisé par les progrès de la détente, la réduction des affrontements idéologiques et le renforcement de la coopération internationale. Ce climat annonce une modification du contexte dans lequel se pose la question des jeunes et ouvre de nouvelles perspectives d'action à tous les niveaux. Au niveau national, par exemple, il devient possible d'allouer les ressources à la planification sociale et, au niveau international, on peut renforcer les échanges entre jeunes de l'Est et de l'Ouest et resserrer la coopération entre pays dans des domaines essentiels.

17. L'abus des drogues demeure un grave problème de la jeunesse dans la mesure où les jeunes n'en sont pas seulement les victimes mais, dans bien des cas, assurent le transport et la distribution de drogues illicites. Les efforts entrepris en matière d'éducation et de prévention ainsi que la fourniture de services directs de traitement et de réadaptation se sont avérés insuffisants.

18. Le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) est devenu une grave préoccupation des jeunes. Il touche une fraction de plus en plus importante de ce groupe de population et les mesures de prévention et de lutte n'ont pas été suffisamment adaptées aux besoins des jeunes.

19. Les problèmes écologiques se sont aggravés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue en 1972 à Stockholm. Cette question, et en particulier l'intégration des préoccupations liées à l'environnement et au développement, touche les jeunes qui ont intérêt à préserver un habitat viable et écologiquement rationnel.

20. L'évolution du climat international et la quête perpétuelle de solutions concrètes aux principaux problèmes nouveaux des jeunes exige l'adoption de nouvelles approches à tous les niveaux pour l'élaboration des politiques en faveur de la jeunesse.

21. Au niveau international, les jeunes figurent à l'ordre du jour de différents organes délibérants de l'ONU pour les années 90. Dans le cadre de l'Année internationale de l'alphabétisation (1990), on a désigné les jeunes non scolarisés comme un groupe-cible de la lutte contre l'analphabétisme. Le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu du 27 août au 7 septembre 1990 à La Havane a permis de se pencher sur la question de la délinquance juvénile. La situation des jeunes femmes sera examinée dans le cadre du thème prioritaire de l'égalité à la trente-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, qui doit se tenir en février 1991. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit avoir lieu au Brésil en 1992, examinera entre autres le rôle que peuvent jouer les organisations non gouvernementales, notamment les organisations de jeunes, pour maintenir la qualité de l'environnement de la planète. Dans sa résolution 44/82, l'Assemblée générale a proclamé 1994 Année internationale de la famille, au cours de laquelle les problèmes relatifs à la jeunesse donneront lieu à des activités importantes.

22. En outre, la question des jeunes continuera à être étudiée sous l'angle régional par plusieurs commissions régionales et, d'un point de vue sectoriel, par les organes délibérants (comme le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Conférence internationale du Travail, la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et l'Assemblée mondiale de la santé).

23. La Commission du développement social, à sa trente et unième session en 1989, a décidé d'examiner en priorité, à sa trente-deuxième session en 1991, la question de l'intégration des jeunes dans la société. Un colloque international a été organisé sur ce thème (Tolède, Espagne, 4-8 juin 1990) pour faciliter la préparation du débat que la Commission consacrera à cette question (voir par. 38). Le Secrétaire général se fondera sur les résultats du Colloque pour établir un document de travail qu'il soumettra à la Commission à sa trente-deuxième session, lorsque celle-ci abordera son thème prioritaire : l'intégration des jeunes dans la société.

24. Dans sa résolution 1989/51, le Conseil économique et social a prié la Commission du développement social d'élaborer, à sa trente-troisième session en 1993, un projet de programme d'action pour marquer le dixième anniversaire de l'Année et d'identifier les stratégies futures dans le domaine de la jeunesse. L'Assemblée générale a réitéré cette demande au paragraphe 16 de sa résolution 44/59. En conséquence, le projet de programme sera soumis à l'Assemblée à sa quarante-huitième session par l'intermédiaire de la Commission et du Conseil.

25. Ses principaux objectifs seront les suivants : a) évaluer, à tous les niveaux, les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans l'application des principes directeurs; b) identifier les stratégies futures, afin d'affiner la notion et la pratique de la planification à long terme concernant la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà; c) évaluer, au niveau national, les politiques en faveur de la jeunesse et arrêter des objectifs réalistes pour l'horizon 2000 et au-delà; et d) réviser les principes directeurs et les plans régionaux d'action concernant les jeunes afin de les adapter à l'évolution de leur situation et de leurs besoins. On pourrait ainsi adopter une stratégie mondiale mieux conçue pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

IV. APPLICATION PAR LES ETATS MEMBRES DES PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT LA POURSUITE DE LA PLANIFICATION ET DES ACTIVITES DE SUIVI APPROPRIÉES DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE

26. Dans une note verbale de janvier 1990, le Secrétaire général a demandé aux Gouvernements des Etats Membres de communiquer des informations sur les activités et les tendances actuelles en ce qui concerne l'application des directives et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Vingt-quatre Etats Membres ont envoyé une réponse (Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Burkina Faso, Colombie, Cuba, Danemark, Equateur, Finlande, Grèce, Irlande, Jamaïque, Maroc, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Somalie, Thaïlande, Turquie). De l'avis du Secrétaire général, ce manque d'intérêt des Etats Membres conduit à s'interroger sur le temps et l'argent consacrés à ce travail, et même sur l'utilité d'envoyer à l'avenir des questionnaires de ce genre aux Etats Membres.

27. Plusieurs gouvernements ont souligné l'importance des principes directeurs et insisté sur la nécessité d'adopter des politiques nationales qui s'en inspirent. Quelques gouvernements ont affirmé à ce propos qu'un objectif essentiel de leur politique en matière de jeunesse était de promouvoir la participation active et efficace des jeunes à la vie politique et culturelle de la société. Ainsi la République socialiste soviétique de Biélorussie a élaboré pour toute la République un programme intitulé "Jeunesse" qui définissait une approche intégrée et qui visait à mobiliser les jeunes à l'appui de la restructuration socio-économique de la société dans un esprit démocratique. Le plan de développement de l'Equateur comprenait une section relative à la jeunesse. En Finlande, un nouveau programme d'action pour la jeunesse axé sur les moyens de subsistance, le logement, la qualité du travail et le statut juridique est en préparation. Aux Philippines, des organismes gouvernementaux et des organisations de jeunesse ont collaboré pour mettre au point un plan national de développement pour la jeunesse inspiré des principes directeurs. En Thaïlande, un plan quinquennal de développement pour

l'enfance et la jeunesse a été élaboré et intégré dans le sixième plan de développement économique et social (1987-1991). La Turquie a incorporé des directives sur les jeunes dans son plan quinquennal (1990-1994).

28. Plusieurs gouvernements ont pris des mesures institutionnelles de divers types pour faciliter la formulation et la mise en oeuvre des activités et programmes nationaux en faveur de la jeunesse : institutionnalisation des comités nationaux de coordination, répartition entre les divers ministères, conseils, secrétariats et offices de la responsabilité du suivi de l'Année et de la planification à long terme des questions intéressant la jeunesse ou encore mise en place de nouveaux mécanismes de coordination. Par exemple, au Burkina Faso, les jeunes participent aux programmes nationaux de développement dans le cadre du service national. En Equateur, la Direction nationale de la jeunesse du Ministère des affaires sociales est chargée d'intégrer dans le plan national de développement des mesures relatives aux jeunes. En Grèce, le Secrétariat général à la jeunesse applique les politiques et programmes intéressant les jeunes pour la période (1988-1992). A la Jamaïque, le National Youth Council est une organisation indépendante non partisane qui sert de tribune pour l'expression articulée de tous les problèmes intéressant les jeunes. Aux Pays-Bas, le Comité intersectoriel de la jeunesse assure la coordination interministérielle des politiques nationales en matière de jeunesse. Le Gouvernement appuie en outre des projets locaux, régionaux et provinciaux destinés à mettre en oeuvre une politique intégrée en matière de jeunesse. En Nouvelle-Zélande, l'Office of Youth Affairs est chargé d'élaborer les politiques concernant les jeunes. Aux Philippines, le Conseil présidentiel de la jeunesse est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques et programmes. En Thaïlande, l'Office national de la jeunesse, rattaché au Cabinet du Premier Ministre, est l'instance centrale responsable de la formulation, de la coordination, du suivi et de l'exécution de politique nationale en matière de jeunesse.

29. Dans certains pays, la responsabilité des questions concernant la jeunesse est décentralisée. Par exemple, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'United Kingdom Youth Service est un ensemble hétéroclite d'organismes répondant à des besoins très divers : en plus du service officiel de la jeunesse basé dans les administrations locales, il existe tout un éventail de mécanismes bénévoles, depuis les grandes organisations qui ont des ramifications dans tout le pays jusqu'à de très petites organisations locales. Dans plusieurs pays, le rôle très important que jouent les organisations non gouvernementales en favorisant une participation active des jeunes dans tous les domaines, y compris au niveau de la prise de décisions, est largement reconnu. La RSS de Biélorussie entreprend actuellement une étude des relations existant dans les autres pays entre les organisations de jeunes et les institutions officielles, afin de s'en inspirer pour sa politique nationale. Dans plusieurs pays, les activités et services des organisations non gouvernementales en faveur de la jeunesse sont subventionnés par l'Etat.

30. L'éducation, la formation et l'emploi demeurent des objectifs hautement prioritaires. Parmi les pays qui ont répondu au questionnaire, beaucoup ont redoublé d'efforts pour mieux adapter leur système d'enseignement aux besoins du marché du travail en améliorant les services d'éducation parallèles et en instituant des programmes de formation professionnelle. Beaucoup de pays ont lancé

des programmes d'emploi pour les jeunes qui sortent de l'école ou qui sont au chômage. Plusieurs ont amélioré les services sociaux dont peuvent bénéficier les jeunes, et notamment les services d'information et d'orientation. D'autres encouragent la participation active des jeunes aux activités culturelles, sportives et récréatives, ainsi qu'aux échanges de jeunes. Certains gouvernements ont aussi renforcé leur action pour intégrer les jeunes appartenant à des groupes marginaux - jeunes femmes, minorités ethniques, délinquants, handicapés - et pour faciliter leur insertion sociale. Plusieurs pays ont aussi intensifié la lutte contre la drogue et l'alcoolisme parmi les jeunes.

V. ACTIVITES DU CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LES AFFAIRES HUMANITAIRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A VIENNE

31. En tant que secrétariat responsable des questions de fond concernant la jeunesse pour les organes délibérants des Nations Unies, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne encourage les Etats Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à mener un dialogue sur la nécessité d'une approche coordonnée et intersectorielle des politiques et programmes de jeunesse aux échelons national, régional et mondial. Pendant l'année écoulée, il a organisé quatre réunions sur la question : a) une réunion consultative sur la coordination interne (avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Pattaya (Thaïlande), du 2 au 5 novembre 1989); b) une réunion internationale sur la création et le développement de mécanismes nationaux pour la jeunesse (conjointement avec le Département de la coopération technique pour le développement du secrétariat et en coopération avec la CESAP, à Bangkok, du 8 au 12 novembre 1989); c) la septième session du Groupe de travail interorganisations au niveau technique pour l'Année internationale de la jeunesse (en coopération avec la FAO, le BIT, l'Unesco, le Programme des volontaires des Nations Unies, l'UNICEF et l'OMS à Vienne, les 4 et 5 décembre 1990); et d) un colloque international sur l'insertion sociale des jeunes (en collaboration étroite avec l'Institut de la jeunesse du Ministère espagnol des affaires sociales, à Tolède (Espagne), du 4 au 8 juin 1990).

32. La réunion consultative de Pattaya a réuni des représentants du Programme du Commonwealth pour la jeunesse (CYP), de la Ligue des Etats arabes (LEA), de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'Organisation des Etats américains (OEA), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Elle visait principalement à renforcer le potentiel de planification et de coordination des organisations interrégionales et régionales, notamment pour les échanges d'informations, la recherche appliquée et la coopération technique. Elle a fait le point de l'état de la coopération et de la coordination dans le système des Nations Unies et en dehors du système, et formulé des recommandations pour les améliorer.

33. Des décideurs, chercheurs et praticiens de haut niveau de 20 pays en développement ont participé à la réunion de Bangkok, qui avait pour principal objectif d'aider les pays en développement à créer ou renforcer les capacités et structures institutionnelles nationales dans le domaine de la jeunesse. Les participants ont adopté des principes directeurs pour l'établissement et le

développement des structures nationales de coordination; ces principes directeurs soulignaient le rôle essentiel d'un cadre politique approprié pour la coordination des activités concernant la jeunesse et insistaient sur les aspects stratégiques de l'établissement et du développement de mécanismes appropriés.

34. La session de Vienne du Groupe de travail interinstitutions a réuni des spécialistes responsables des programmes intéressant la jeunesse de la FAO, de l'OIT, de l'Unesco, des Volontaires des Nations Unies, de l'UNICEF, de l'OMS et du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Le Centre est responsable de la coordination du Groupe de travail interorganisations qui a collaboré au suivi de l'Année internationale (voir A/41/578, A/42/595, A/43/601 et A/44/187). Les participants ont examiné les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des principes directeurs, les moyens de renforcer les mécanismes nationaux de coordination pour les activités relatives à la jeunesse et la coopération sur le terrain avec les organisations non gouvernementales. Il a été décidé de publier une notice d'information sur les activités et services qu'assurent les institutions et organismes compétents des Nations Unies. Le Groupe prévoit en outre d'analyser les résolutions relatives à la jeunesse émanant des organes directeurs des institutions membres afin de déterminer les priorités des Etats Membres.

35. Le Colloque de Tolède a réuni 27 experts représentant 20 pays actuellement membres de la Commission du développement social, des spécialistes de la CEPALC, de la CESAP et de la CESAO et des observateurs de l'Unesco, de l'UNICEF et de l'Association mondiale des guides et des éclaireuses. Les participants ont étudié les aspects conceptuels de l'insertion sociale des jeunes et analysé les problèmes qu'elle pose. Ils ont formulé des recommandations, notamment sur les points suivants : accès des jeunes à un travail productif; programmes inédits de création d'activités rémunératrices; meilleure adaptation des systèmes d'enseignement aux réalités socio-économiques et culturelles d'aujourd'hui; création et renforcement de services de prévention et de rééducation pour les jeunes menacés par la drogue et l'alcool ainsi que par le SIDA. Ils ont recommandé que, dans le projet de programme d'action pour marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, on s'efforce de définir des stratégies pour l'avenir et d'affiner la théorie et la pratique de l'analyse de la planification à long terme et de l'application des politiques en matière de jeunesse à tous les niveaux pour l'an 2000 et au-delà.

36. Ces quatre réunions organisées en 1989-1990 ont permis au Programme des Nations Unies pour la jeunesse de coordonner les activités visant à renforcer les mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux en faveur de la jeunesse. Le Programme a en outre donné une publicité mondiale aux politiques et programmes intéressant la jeunesse par ses publications périodiques telles que le Bulletin d'information sur la jeunesse (publié trois fois par an), la YYY Newsletter (trimestrielle), ainsi que par ses annuaires (un des plus récents est un annuaire des organisations de jeunesse internationales non gouvernementales). De plus, il a fait connaître les décisions des réunions organisées pendant la période à l'étude aux mécanismes nationaux de coordination, aux organisations non gouvernementales intéressées, ainsi qu'aux institutions et organes compétents des Nations Unies. En parrainant des recherches et des études pragmatiques, le Programme a aidé à identifier les besoins et les nouvelles tendances qui se dessinent à l'échelle mondiale à l'égard de la jeunesse. Il a produit une étude des jeunes marginaux et en a entrepris une sur la situation des jeunes pendant les années 90. Il coopère avec certains

centres de recherche à l'étude de questions spécifiques intéressant les jeunes et publie un répertoire des centres et instituts qui font des recherches sur la jeunesse. Le Département de la coopération technique pour le développement a fourni les services d'un conseiller interrégional pour aider les Etats Membres à renforcer leurs politiques et programmes de jeunesse.

Fonds des Nations Unies pour la jeunesse

37. Le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse joue un rôle de catalyseur à l'appui des objectifs de développement énoncés dans les principes directeurs. Depuis sa création, il a fourni 352 445 dollars de capitaux d'amorçage pour 48 projets catalytiques et novateurs dans le domaine de la jeunesse. La plupart de ces projets (77 %) ont été exécutés dans les pays en développement pour renforcer les capacités nationales dans le domaine de la jeunesse.

38. Entre janvier 1989 et juin 1990, le Fonds a reçu beaucoup plus de demandes d'assistance technique qu'il n'en pouvait satisfaire. Le financement de sept projets seulement a été approuvé, pour un total de 38 000 dollars. Cette contraction des décaissements tient à la réduction des ressources mises à la disposition du Fonds, qui oblige celui-ci à être très parcimonieux. Les deux tiers environ des décaissements et des projets étaient destinés à appuyer la collecte des données et la recherche appliquée (préalable indispensable à l'élaboration des politiques, stratégies et programmes en matière de jeunesse) ainsi qu'à la formation. Les échanges de connaissances et d'expériences techniques et les projets destinés à créer des revenus ont été les autres activités prioritaires.

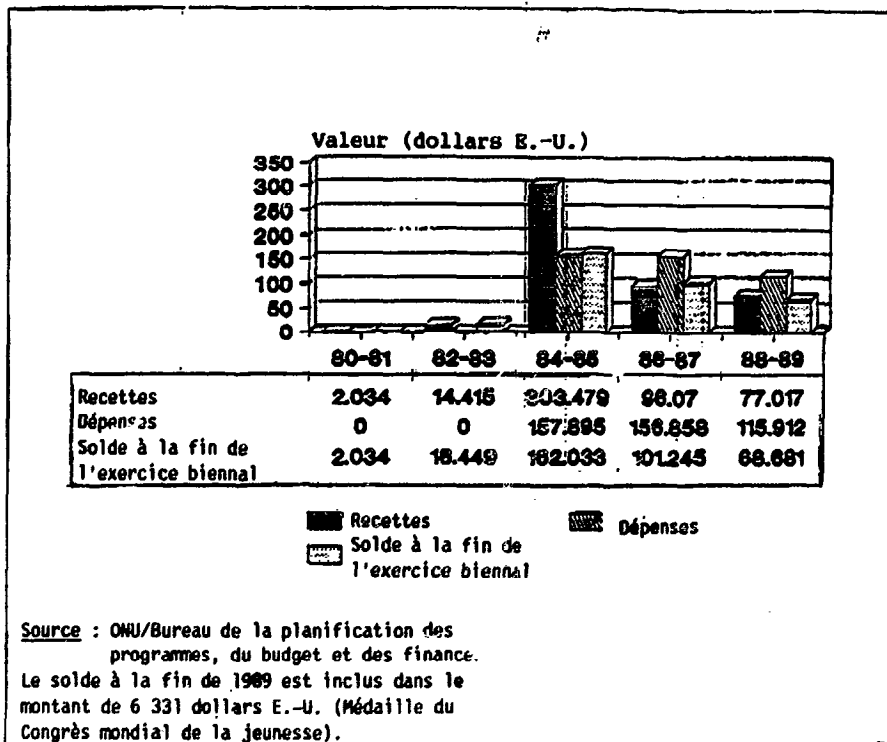
39. L'appui fourni par le Fonds est de taille modeste mais d'une importance vitale car il facilite l'intégration de considérations concernant spécifiquement les jeunes dans les plans macro-économiques des pays en développement, il sensibilise l'opinion publique locale, nationale et internationale aux problèmes de la jeunesse et il complète les grands projets de développement en fournissant un capital d'amorçage pour des activités de petite ampleur.

40. Ainsi, aux Comores, le Fonds a coopéré avec le PNUD, ainsi qu'avec le programme des Volontaires des Nations Unies dans un projet visant à intégrer les jeunes dans le développement socio-économique; en Colombie, il a aidé une organisation de jeunesse à donner une formation agricole à des jeunes gens pour qu'ils puissent trouver un travail indépendant; en Somalie, il a appuyé un séminaire national sur les politiques et programmes de jeunesse afin de renforcer les composantes intéressant la jeunesse dans un vaste projet de développement social financé par le PNUD. Le Fonds coopère avec la CEPALC dans un projet de recherche sur la situation des jeunes dans le développement socio-économique des pays de la région. Le Fonds a en outre subventionné une étude de la CESAO sur l'impact de la drogue parmi les jeunes en Asie occidentale et une conférence sur les jeunes et la drogue organisée par le Programme du Commonwealth pour la jeunesse.

41. En dehors de ses activités directes de financement et de sensibilisation, le Fonds a beaucoup contribué à mobiliser des ressources supplémentaires pour des activités au bénéfice des jeunes. Ainsi, entre janvier 1989 et juin 1990, les 38 000 dollars qu'il a fournis à titre de cofinancement ou de capital d'amorçage ont aidé les bénéficiaires à mobiliser et dépenser plus de 150 000 dollars pour des projets et activités intéressant les jeunes.

42. Les difficultés financières du Fonds persistent. En conséquence, beaucoup de demandes, et notamment des demandes émanant des pays les moins avancés ainsi que d'organisations non gouvernementales et d'organisations de jeunesse, restent sans suite. Alors que le nombre de demandes augmente, les contributions au Fonds ne cessent de diminuer. Les dépenses, pour modestes qu'elles soient, continuent à être supérieures aux recettes, surtout depuis 1986, comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 1. Recettes et dépenses du Fonds des Nations Unies pour la jeunesse (en milliers de dollars des Etats-Unis) ; janvier 1980-décembre 1989



43. En 1989, pour la première fois depuis sa création, le Fonds a participé à la Conférence des contributions des Nations Unies. Malheureusement, un seul pays, la Grèce, a promis une contribution au Fonds. Après la Conférence, l'Autriche a également annoncé une contribution.

44. Au 31 décembre 1989, le solde du Fonds était misérable : 68 681 dollars des Etats-Unis. Il faudrait plusieurs fois cette somme pour satisfaire les nombreuses demandes en attente. Etant donné le rôle important que joue le Fonds malgré ses ressources limitées, il importe de renforcer ses ressources pour lui permettre de répondre plus efficacement aux demandes de nombreux pays en développement. Il est essentiel que la communauté internationale accepte de fournir des contributions financières pour le renforcer afin qu'il puisse soutenir l'intérêt suscité par l'Année internationale de la jeunesse, en assurer le suivi, et aider à atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale dans les principes directeurs.

VI. ACTIVITES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ENTREPRISES PAR D'AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

45. De nombreux organismes des Nations Unies ont poursuivi leurs activités en faveur de la jeunesse dans l'optique des objectifs de l'Année. On a mis l'accent sur les travaux de recherche et les études, l'information, la formation, les activités opérationnelles, ainsi que sur les réunions et les échanges avec les organisations de jeunes.

46. Divers organismes ont effectué des études à vocation pratique sur différents thèmes : besoins des jeunes en matière de santé, besoins des jeunes femmes, abus des drogues, SIDA, jeunesse et environnement, etc. Ainsi, au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la CEPALC a entrepris une étude intitulée "La jeunesse et la crise économique en Amérique latine : le sous-emploi des ressources humaines". La CESAO consacre de son côté une étude à l'abus des drogues parmi les jeunes dans la région de l'Asie occidentale. Ailleurs, au sein du système des Nations Unies, la prise en compte de l'élément jeunesse dans tous les grands programmes de l'Unesco a permis à cette organisation de réaliser des études pluridisciplinaires dans les domaines de la culture, des communications, de la science et des sports. L'OIT entreprend des travaux de recherche sur l'emploi des jeunes dans différents pays en développement.

47. Plusieurs organismes des Nations Unies diffusent des publications et des bulletins d'information pour tenir le public informé des questions intéressant les jeunes et le sensibiliser davantage à leurs problèmes. Par exemple, l'Unesco, qui projette de créer un service international d'information sur la jeunesse a récemment publié un répertoire international des organismes de jeunes. La FAO a, quant à elle, mis en place dans les pays en développement un réseau de communication entre animateurs de programmes en faveur de la jeunesse rurale.

48. La formation d'agents et d'animateurs est une préoccupation majeure, et l'OMS, l'OIT, la FAO, l'Unesco, le programme des Volontaires des Nations Unies, la CESAP et l'Office des Nations Unies à Vienne lui accordent une attention particulière. La FAO met l'accent sur la formation du personnel local s'occupant des jeunes ruraux. Quant au programme des Volontaires des Nations Unies, il forme des groupes de jeunes pour en faire des artisans du changement dans les collectivités locales.

49. De nombreux organismes fournissent des services consultatifs aux gouvernements, l'accent étant mis sur a) la mise en place des structures nationales et locales nécessaires, b) la prise en compte effective de l'action en faveur des jeunes dans la planification du développement national et c) la fourniture d'une assistance en vue de la formulation de projets traitant des problèmes de la jeunesse dans l'optique d'un secteur ou d'un groupe particulier. L'OMS a par exemple aidé des gouvernements à mettre au point des politiques ainsi qu'à mener des travaux de recherche et des activités de formation pour promouvoir la santé des adolescents. Quant à la FAO, elle aide des gouvernements à élaborer et appliquer des programmes en faveur de la jeunesse rurale.

50. Par ailleurs, on a entrepris des activités opérationnelles conjointes. Le nombre des programmes et projets en faveur de la jeunesse exécutés dans le monde par les Volontaires des Nations Unies a augmenté et le Conseil d'administration du PNUD a autorisé l'utilisation de 15 % des ressources du Fonds bénévole spécial du programme des Volontaires des Nations Unies pour financer des projets en faveur de la jeunesse. En outre, les 34 comités nationaux de l'UNICEF et ses 119 bureaux extérieurs continuent de promouvoir au niveau local le concept "Les jeunes au service des enfants".

51. Différents organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, ont organisé des conférences et des ateliers pour aider les gouvernements à élaborer des politiques et des programmes nationaux en faveur de la jeunesse, à les appliquer et à les évaluer. La CESAP a par exemple organisé des réunions sur l'adolescence et la prévention de la criminalité, les jeunes dans les programmes de promotion et l'esprit d'entreprise et la réforme de l'enseignement. La CEPALC a pris des dispositions pour organiser une réunion interinstitutions à l'intention des bureaux régionaux latino-américains des organes et organismes des Nations Unies.

52. La collaboration avec les organisations non gouvernementales de jeunes demeure une priorité. L'OMS encourage la coopération avec les organisations de jeunes, le but étant de renforcer leur participation à ses programmes. L'Unesco organise chaque année une réunion de consultation collective à l'intention des organisations de jeunes pour examiner avec elles les modalités de leur participation à son programme de travail. L'UNICEF collabore avec des organismes de jeunes tant dans le cadre de sa stratégie pour la survie et le développement de l'enfant que dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les organisations de jeunes jouent un rôle important dans la préparation du Sommet mondial pour les enfants qui sera organisé par l'UNICEF en septembre 1990.

VII. COURANTS DE COMMUNICATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA JEUNESSE ET LES ORGANISATIONS DE JEUNES

53. L'Organisation des Nations Unies reconnaît depuis longtemps l'importance capitale du rôle des jeunes, compte tenu à la fois de leur aptitude à épouser les idéaux de la Charte des Nations Unies et du regard neuf qu'ils jettent sur les problèmes qui se posent à l'humanité. Les jeunes représentent l'avenir et l'ensemble du système des Nations Unies fonde de grands espoirs sur l'avenir.

54. Les courants de communication entre l'ONU et la jeunesse revêtent divers aspects : a) mécanismes facilitant une consultation directe et par le biais de représentants entre les organisations de jeunes et l'ONU (la Réunion informelle de

Genève des organisations non gouvernementales internationales de jeunes en est un exemple); b) publications de l'ONU permettant un échange régulier d'informations entre l'ONU et les organisations de jeunes (par exemple le Bulletin d'information sur la jeunesse); et c) échanges par le biais des courants d'informations existants sur les travaux du système des Nations Unies concernant les organisations de jeunes et les activités de ces dernières intéressant le système des Nations Unies.

55. Depuis 1968, l'Assemblée générale examine régulièrement ces courants de communication. D'importantes initiatives ont été prises à tous les niveaux pour les renforcer. Entre 1968 et 1979, les gouvernements ont inclus dans leurs délégations nationales à l'Assemblée générale des représentants de jeunes qui ont apporté leur contribution aux débats consacrés par la Troisième Commission aux courants de communication; des cellules s'occupant des jeunes ont été mises en place à Genève et à New York; le Bulletin d'information sur la jeunesse, qui est un important moyen de communication, a été lancé; des fonds prélevés sur les ressources extrabudgétaires de l'ONU ont été alloués en vue d'assurer une plus large représentation des organisations régionales de jeunes aux réunions de l'ONU intéressant la jeunesse; le conseiller interrégional de l'ONU pour les politiques et programmes en faveur de la jeunesse a entrepris des missions pour recenser les courants de communication au niveau national et un Groupe consultatif spécial pour la jeunesse s'est réuni entre 1973 et 1975 pour conseiller le Secrétaire général sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse, et notamment sur les courants de communication avec les jeunes et les organisations de jeunes. De son côté l'Assemblée générale a adopté des directives en vue d'améliorer les moyens de communication entre l'ONU et la jeunesse et les organisations de jeunes (résolution 32/135, annexe).

56. Entre 1978 et 1985, on est revenu sur le texte des directives de façon à tenir compte des observations et suggestions des Etats Membres, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales de jeunes. L'Année a marqué le début d'une phase nouvelle dans le développement et l'évolution des courants de communication. De nombreuses organisations nationales de jeunes se sont jointes aux comités de coordination nationaux dans plus de 100 pays, ce qui a donné l'élan nécessaire au processus de renforcement des courants au niveau national. Plusieurs grandes organisations non gouvernementales internationales de jeunes ont contribué aux travaux du Comité consultatif pour l'Année; en outre, la dynamique et la publicité engendrées par l'Année se sont traduites par une multiplication des courants de communication avec les jeunes et les organisations de jeunes à travers le monde.

57. A la suite de l'Année, les organisations non gouvernementales ont continué de jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à améliorer la situation des jeunes. De nombreuses ONG ont organisé des réunions, des séminaires, des ateliers et des conférences à tous les niveaux pour promouvoir l'intégration des jeunes dans la vie sociale. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et les organisations non gouvernementales continuent de se consulter au sujet des programmes qu'entreprend l'ONU en faveur de la jeunesse, de l'élaboration de programmes de suivi de l'Année à l'intention des organisations non gouvernementales et de la promotion de réunions à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies. Des organisations non gouvernementales sont

représentées au sein des comités de coordination nationaux, participent à la préparation et à l'application des politiques et programmes à tous les niveaux et élaborent, elles aussi, des programmes pour favoriser la participation des jeunes aux activités de développement. En outre, différents organismes et organes fournissent un appui technique à des organisations non gouvernementales et s'emploient à intensifier leur collaboration avec elles dans certains secteurs.

58. Améliorer le fonctionnement des courants de communication entre l'Organisation des Nations Unies et les jeunes et les organisations de jeunes s'est révélé de plus en plus difficile pour les raisons exposées ci-après :

a) Même si la question des courants de communication fait depuis 20 ans l'objet de discussions, ses bases théoriques et opérationnelles ont encore besoin d'être mieux définies;

b) La Réunion informelle qui a rassemblé à Genève des organisations non gouvernementales internationales de jeunes - un important courant de communication - n'a pas pu donner toute sa mesure faute de ressources financières et autres;

c) La prolifération des mécanismes consultatifs entre les organisations de jeunes et les différents organismes et institutions du système des Nations Unies a causé une dispersion des efforts et des ressources, compliquant ainsi l'échange d'informations et empêchant le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales de jeunes de formuler conjointement des projets en faveur de la jeunesse;

d) La plupart des organisations nationales de jeunes ne participent pas directement aux travaux des mécanismes internationaux de la jeunesse liés au système des Nations Unies;

e) Le manque de ressources limite les activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires;

f) Il n'existe pas de stratégie commune interorganisations de collaboration avec les organisations non gouvernementales de jeunes à tous les niveaux.

59. Au paragraphe 6 de sa résolution 44/59, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre au point des méthodes axées sur les moyens d'accorder les courants de communication comme il convenait avec les projets et activités des organes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées relatifs à la jeunesse. Elle a également demandé que l'on inclue dans le présent rapport des suggestions concrètes touchant la coopération entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales de jeunes. Le Secrétaire général a fait plusieurs recommandations concrètes sur la question, comme indiqué dans la section II du présent rapport.

VIII. INSTITUT HOPE '87

60. Le chômage des jeunes est un problème quasi universel. Bien qu'en baisse dans certaines régions des pays développés, il est encore à un niveau alarmant. Dans les pays en développement, les problèmes que pose l'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail sont encore plus aigus. Selon des estimations de l'OIT, plus de 100 millions de nouveaux emplois devront être créés dans les 20 prochaines années pour employer le nombre croissant de jeunes qui font partie de la population active des pays en développement. L'avènement d'une génération de jeunes sans qualifications ou expérience professionnelle appropriées pourrait perturber le processus de renouvellement de la population active et compromettre gravement la croissance économique future.

61. Conscient de ce problème, le Gouvernement autrichien a créé, conformément aux résolutions 40/16, 42/53, 43/94 et 44/59 de l'Assemblée générale, l'Institut HOPE '87 (voir A/42/595, A/43/601 et A/44/387).

62. Le secrétariat de l'Institut HOPE '87 (Hundreds of Original Projects for Employment) (Des centaines de projets originaux pour l'emploi), qui a été mis en place en août 1988, encourage les jeunes à participer à des activités productrices de revenu en favorisant la formation professionnelle, le lancement de programmes d'enseignement appropriés et l'organisation de concours pour l'emploi des jeunes. Son budget pour 1990, qui est financé par le Gouvernement autrichien, est de 3 millions de schillings. Selon la banque de données de l'Institut HOPE, qui est opérationnelle depuis septembre 1989, il y a dans le monde plus de 400 projets d'emploi en faveur des jeunes. Des bureaux de l'Institut HOPE ont été créés au Bangladesh, au Burkina Faso, au Cameroun, en Colombie, en Hongrie, en Inde, au Kenya, au Népal, au Pakistan, en République fédérale d'Allemagne, en Sierra Leone, en Suisse et en Yougoslavie; il est prévu d'en ouvrir huit autres dans différentes régions. Le secrétariat de l'Institut a récemment établi des contacts avec les pays d'Europe orientale en vue de créer des bureaux dans cette région.

63. Comme suite à l'initiative HOPE '87, une nouvelle manifestation internationale dénommée "initiative HOPE '90" sera organisée en Autriche à la fin de 1990. Elle mettra en évidence l'importance qu'attache l'Autriche à l'emploi des jeunes, notamment ceux d'entre eux qui n'ont pas d'instruction ou de formation. Ce sera pour l'Autriche l'occasion de partager avec d'autres pays, en particulier des pays en développement, ses connaissances techniques dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle. L'initiative HOPE '90 comportera trois activités : un concours international axé sur la recherche d'idées de projets d'emploi en faveur des jeunes, une exposition et un colloque sur l'emploi des jeunes. Le concours sera ouvert aux jeunes du monde entier âgés de 15 à 27 ans.

64. En application du paragraphe 12 de la résolution 44/59 de l'Assemblée générale, un projet de mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement autrichien, représenté par l'Institut HOPE '87, a été élaboré conformément aux règles et règlements de l'ONU applicables en la matière et dans le cadre des objectifs et de la stratégie définis dans les principes directeurs, compte tenu de l'importance de la contribution de l'Institut à la promotion des projets générateurs de revenus axés sur l'emploi des jeunes.

IX. EVALUATION DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION CONCERNANT LA
PROMOTION PARMIS LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT
MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES

65. L'Assemblée générale a adopté en 1965 la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. Dans sa résolution 43/136, elle a invité tous les Etats à présenter au Secrétaire général leurs vues et leurs observations concernant l'impact de la Déclaration et les mesures qui devraient être prises pour assurer son application, et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question lors de sa quarante-cinquième session. En septembre 1989, le Secrétaire général a adressé une note verbale aux Etats Membres, leur demandant de lui communiquer leurs vues et leurs observations, comme ils y avaient été invités dans la résolution. Au 30 juin 1990, 18 Etats Membres avaient envoyé leur réponse (Allemagne, République fédérale d', Australie, Chine, Côte d'Ivoire, Chypre, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Grenade, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Rwanda, Suède et Thaïlande). Comme dans le cas des commentaires faits à la section IV, le Secrétaire général doute de l'utilité d'envoyer de tels questionnaires aux Etats Membres compte tenu du peu d'intérêt qu'accordent les gouvernements à de telles opérations. Les résultats ne sont pas à la mesure de l'effort requis.

66. L'analyse ci-après est fondée sur les 18 réponses reçues. Les principales mesures prises par les gouvernements pour appliquer la Déclaration peuvent être classées en cinq catégories : a) activités éducatives; b) efforts pour offrir aux jeunes davantage de possibilités d'échanger leurs vues et de se familiariser avec des cultures étrangères; c) appui aux groupes et aux organisations de jeunes; d) activités d'information; e) appui aux efforts que fournit la communauté internationale pour atteindre les objectifs de la Déclaration.

67. Les gouvernements interrogés reconnaissent que les activités éducatives sont un moyen important de promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. Quelques Etats Membres ont introduit les principes de la Déclaration dans les programmes d'enseignement, les manuels et les programmes de formation à l'intention des enseignants et des éducateurs. On a en outre pris des mesures pour promouvoir l'accès des jeunes à l'éducation politique. On a aussi favorisé l'apprentissage des langues étrangères en introduisant leur enseignement dans les programmes scolaires et en facilitant leur apprentissage en dehors de l'école. Certains gouvernements encouragent la participation des jeunes aux manifestations et compétitions sportives. Une autre mesure a consisté à mettre en lumière dans les programmes d'enseignement les objectifs et les activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Certains gouvernements ont estimé qu'il fallait consacrer davantage de temps et de ressources à l'étude des questions relatives à la paix dans les écoles et que les établissements scolaires devaient traiter des grandes questions internationales.

68. Il a y eu des échanges d'étudiants et de jeunes, et différents gouvernements ont mis en place diverses structures et institutions pour les développer. On s'est efforcé de promouvoir le tourisme parmi les étudiants et les jeunes. On a

également encouragé l'organisation de réunions nationales, régionales et internationales d'étudiants et de jeunes, de camps, de séminaires, de compétitions, d'expositions artistiques et de représentations théâtrales.

69. D'autres mesures ont consisté à appuyer les organisations de jeunes. Un certain nombre de gouvernements ont fourni une assistance financière, des services et des installations aux clubs, associations et organisations de jeunes, et les ont encouragés à participer aux activités organisées pour commémorer des événements internationaux importants. On a également appuyé les mouvements nationaux pour la paix auxquels participent les jeunes.

70. Les gouvernements ont en outre mené des activités d'information. Des centres d'information et des bibliothèques spécialisées pour jeunes ont été créés. On a suggéré qu'il fallait tirer le meilleur parti des moyens d'information, et que l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations compétentes devraient s'efforcer de créer des banques de données relatives à la jeunesse. Des réseaux d'information devraient être mis en place pour assurer un échange efficace de renseignements entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organisations de jeunes.

71. Quelques gouvernements ont participé aux efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir les principes de la Déclaration, notamment en appuyant l'action des organisations internationales. Ils ont à cet égard financé des programmes en faveur de la jeunesse exécutés par des organisations internationales. participé à des réunions d'experts et facilité la coopération entre les organisations de jeunes et les organismes compétents des Nations Unies.

72. On a souligné qu'il importait d'associer les jeunes au processus de prise de décisions et de les consulter. On a fait observer que les parents pouvaient contribuer, dans une large mesure, à élever les jeunes dans un esprit de paix, de respect mutuel et de compréhension internationale. On a fait remarquer que le libellé de la Déclaration posait des problèmes de compréhension aux jeunes et qu'il fallait, par conséquent, veiller à ce que les documents futurs soient d'une lecture plus facile. On a également souligné qu'afin d'atteindre les objectifs de la Déclaration, les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devraient s'efforcer de promouvoir la paix et la sécurité internationales, un règlement juste et équitable des conflits régionaux et des relations amicales entre les pays, conformément aux principes de coexistence pacifique et de respect de la souveraineté des Etats.
